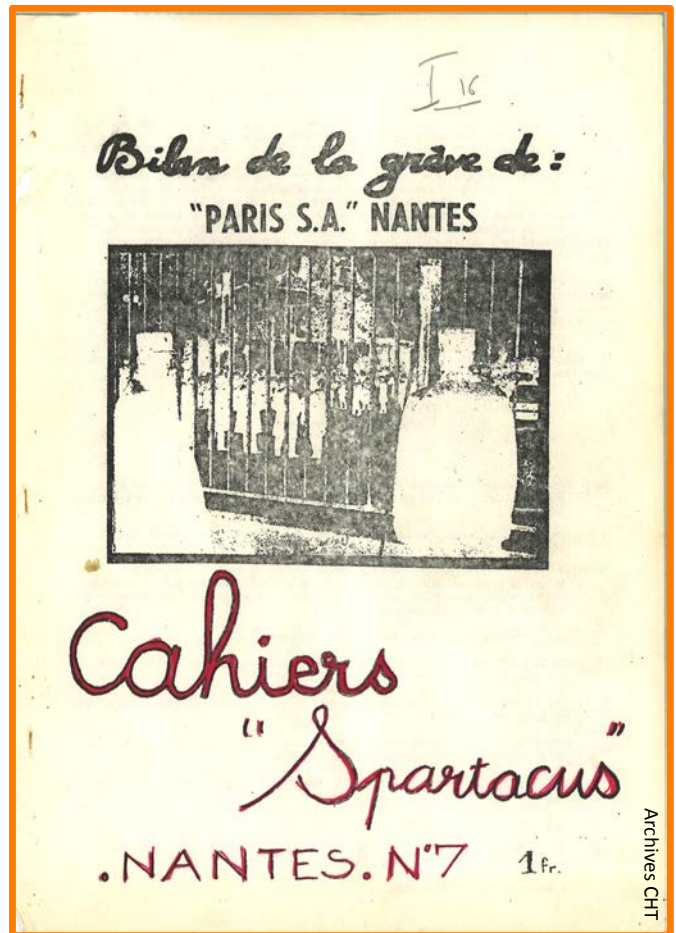


Un des groupes qui le constituaient, *Voie Communiste*, a consacré le numéro 7 de sa publication, *Spartacus*, au conflit de chez J. PARIS. Il pose la question centrale pour une organisation révolutionnaire, celle de l'épreuve de force, et écrit : « Elle n'a été prise en charge que le moins possible par les U.L. Par exemple, si la CFDT a un verbe plus « à gauche » que la CGT, lorsque se pose le problème d'accepter et d'organiser l'affrontement avec le patronat et l'état capitalistes représenté par le préfet, c'est-à-dire un affrontement central, elle se dérobe (en 68, elle a fait de même au sujet d'une manifestation interdite). Cela caractérise une différence entre une attitude réformiste et une attitude révolutionnaire. Le réformisme syndical se dérobe chaque fois que le problème de l'affrontement contre la Bourgeoisie dépasse le cadre de celui d'avec le patron mais aboutit à celui de l'affrontement contre les forces de répression de l'état représentant le capital dans son ensemble. Les réformistes veulent maintenir le conflit au niveau revendicatif et ne pas déborder sur le plan politique révolutionnaire de la destruction de l'appareil d'état bourgeois ». De façon générale, que reprochaient les gauchistes à la CFDT ? De ne pas vouloir faire de l'entreprise J. PARIS un terrain expérimental où se serait construite une base révolutionnaire.

Cet article de la publication *Spartacus* présente également les conceptions et pratiques que les différents groupes révolutionnaires ont développées pendant la grève et au sein du Comité de Soutien : « A propos du fonctionnement du Comité de Soutien à la grève de « Paris » il s'est dit beaucoup



de choses. Mais, le moins que l'on puisse dire est que le flou politique, les revirements de position d'une réunion à l'autre, la mauvaise foi, etc. ont régné en maître ! Bref, ce fut la pagaille politique. [...] Il apparaît absolument nécessaire qu'un débat s'ouvre sur le rôle et la fonction d'un comité de soutien, la différence entre comité de soutien et front révolutionnaire. [...] Il nous semble incroyable qu'à l'avenir les destinées d'un comité de soutien se décident à la sauvette, coup par coup et dans le feu de l'action, à chaque réunion en fonction des « grandes gueules » présentes, ou du nombre de militants de telle ou telle organisation ». Le regard avec recul sur ces pratiques post-mai 68 permet de dire qu'il ne pouvait guère en être autrement... Mais du fait que certains de ses membres étaient gauchistes ou proches d'eux, les sections syndicales n'ont pu que subir cet état de fait.

La CGT a marqué dès le début son hostilité à l'égard des gauchistes même si elle était un peu freinée par l'adhésion des deux maoïstes. Le 1<sup>er</sup> mars, l'UD CGT indique dans un communiqué de presse que « l'attitude provocatrice des directions d'entreprises telles que Paris [...] est soutenue par le pouvoir et le patronat, avec la complicité d'éléments se réclamant des diverses variantes du gauchisme ». Elle « appelle enfin ses militants, ses syndiqués, l'ensemble des métallurgistes à faire preuve de vigilance [...] notamment au niveau des entreprises afin de déjouer toutes manœuvres patronales et provocations d'où elles viennent ». Au fur et à mesure du conflit, elle est sortie de sa réserve pour terminer par une condamnation sans appel comme l'indique un communiqué du Bureau de la métallurgie nantaise CGT paru le 13 avril.

## La CFDT tire les leçons de ce conflit

### Nombreuses questions après l'échec relatif de ce conflit

En effet, les conséquences qui s'en sont suivies (perte d'adhérents, baisse d'audience aux élections et démission de leurs mandats des trois responsables de la section) ont provoqué des remous à l'Union Métaux Nantes comme à la F.G.M., à l'Union départementale ou à l'Union régionale. Les archives déposées par la CFDT au Centre d'Histoire du Travail apportent un précieux éclairage sur ces débats.

Les trois piliers de la section (Ch. Lechat, G. Loret et Paul Deniaud) ainsi que de nombreux autres militants ont gardé toute la confiance des instances professionnelles et interprofessionnelles. Par exemple, en octobre, lors d'une réunion de l'Union Régionale CFDT à Savennières (Maine et Loire), le délégué syndical a été invité à s'exprimer dans un climat de compréhension sur le déroulement du conflit. Chacun savait à quelles difficultés avaient été confrontés ces trois militants et comprenait qu'ils avaient eu à gérer une situation qui dépassait – et de loin – leur seule section syndicale. Il fallait donc une analyse approfondie du conflit.

### La responsabilité de l'Union Métaux Nantes mise en cause

**A l'interne de l'Union Métaux**, le secrétaire Daniel Rémond demande un rapport à deux militants, François Le Madec et Alfred Lagrue. Mais l'Union Métaux connaissait alors quelques turbulences à cause de problèmes de personnes et de choix de structuration (les sections syndicales des grandes entreprises souhaitant s'organiser entre elles au niveau national). L'analyse attendue a quelque peu dévié de son propos initial et dans l'ensemble des arguments avancés, on perçoit que d'autres sujets sont en jeu et que des règlements de compte sont sous-jacents. Le rapport fait le constat suivant : *« Il était cependant très clair dès le départ, compte tenu de l'objectif poursuivi et de la tournure rapide prise par les évènements que ce conflit ne pouvait se circonscrire à la section PARIS. C'était par vocation et par fonction même une grève que l'Union Métaux [...] se devait de prendre résolument en charge. Impuissance collective de l'organisation ou déficience de sa Direction, toujours est-il que mis à part quelques actions sporadiques d'ensemble de la Métallurgie (organisée dans quelles conditions), l'Union Métaux a été incapable d'une réflexion politique, d'action conjuguée de la métallurgie ».*

La charge du rapport Le Madec-Lagrue contre l'Union Métaux est très lourde et globalement injustifiée. Certes, on peut trouver quelques insuffisances dans l'action de l'Union Métaux à propos du conflit J. PARIS. Par exemple, le mardi 28 mars, au lendemain des violences policières, elle hésite sur la conduite à tenir. Elle appelle à un débrayage dans la métallurgie mais n'a pas de mots d'ordre clairs et ne distribue pas de tracts pour réussir la mobilisation ! A ce moment-là, la CFDT est au milieu du gué – hésitant entre le repli qui ne permettra évidemment pas de gagner la bataille syndicale et l'action qui débouchera sur des débordements violents difficiles à gérer et surtout improductifs. **Cependant de façon générale, la section J. PARIS trouvera toujours l'appui dont elle a besoin auprès de son Union Métaux alors que l'entreprise (rattachée à la petite branche des charpentes métalliques) pesait très peu face aux poids lourds de la métallurgie nantaise.**

Par ailleurs, le rapport Le Madec-Lagrue passe sous silence de nombreuses questions : l'Union Métaux était-elle responsable de la décision de sa section J. PARIS d'occuper l'entreprise ? Une fois la décision prise, pouvait-elle arrêter cette occupation ? Pouvait-elle au risque d'accroître les problèmes internes à la section marquer davantage de défiance à l'égard des gauchistes qui manipulaient certains de ses adhérents chez J. PARIS ? Était-il possible d'influer sur la ligne politique de l'UD CGT qui ne soutenait pas sa propre section ? L'Union Métaux pouvait-elle faire « démarrer » les sections CFDT des entreprises de la métallurgie si celles de la CGT n'étaient pas elles également impliquées ? Ces mêmes sections CFDT étaient-elles prêtes à revendiquer elles aussi des salaires en deux éléments comme chez J. PARIS ? Les réponses à toutes ces questions sont négatives, ce qui invalide les sévères condamnations du rapport Le Madec-Lagrue.

### L'Union départementale également critique

Son secrétaire, Daniel Palvadeau, reproche un manque de fermeté au Secrétaire de l'Union Métaux. Mais il faut reconnaître que tous les deux n'étaient pas dans le même rapport avec la section syndicale de J. PARIS. Si Daniel Rémond voulait apporter son soutien à cette section et à son délégué syndical, il devait composer avec tous les militants CFDT dans l'entreprise J. PARIS. Les gauchistes refusaient les contacts avec les structures professionnelles et interprofessionnelles sous le prétexte que chaque section devait garder son autonomie et il lui fallait donc faire preuve d'une diplomatie qui pouvait passer pour de la faiblesse. Par exemple, le 30 mars, il a fallu gérer les remous provoqués par un communiqué de l'Union Départementale *« arrivé comme un cheveu sur la soupe, surtout dans la mesure où il prenait bille en tête tous les comités, que ce soit celui de grève ou de soutien »*, dit Daniel Rémond. L'Union Départementale, tout en accordant son soutien à l'Union Métaux, avait quant à elle une vision plus distanciée de la situation et comprenait que faute d'une ligne politique claire, l'issue du conflit serait difficile.

L'Union Métaux voyait également dans quelles difficultés se débattait la section CFDT de J. PARIS mais n'avait pas les coudées franches pour agir et ne pouvait se désolidariser de ses militants.

**L'analyse de cette grève ne révélait pas simplement des questions de gestion de conflit par tel militant ou telle structure mais plus profondément des questions de politique de la Confédération ou de la FGM dans un contexte social bien particulier.**



Daniel Palvadeau, 1972

Photo CFDT

### Les formes d'action encore marquées par l'esprit de mai 68

C'est particulièrement net chez les jeunes mais la situation est différente et l'occupation des entreprises par des grévistes n'est plus perçue comme en mai 68. Le Secrétaire de l'Union Métaux considère qu'il faut être sensible à l'opposition qui s'est créée chez J. PARIS entre les ouvriers et les mensuels. Il aborde également le caractère « qualitatif » de la revendication, comme le salaire en deux éléments, car la lutte syndicale est beaucoup plus complexe que pour tous les mots d'ordre de type quantitatif, par exemple la simple augmentation d'une prime (voir encadré ci-contre)

### Rapports difficiles avec les gauchistes

Pour la première fois en Loire-Atlantique, l'Union Départementale CFDT a été confrontée à un fort activisme des gauchistes dans un conflit syndical mené par une de ses sections. Dans le numéro d'avril 1972 de *La Voix des Travailleurs*, un billet d'humeur intitulé « Ouvrons l'œil » attaque de façon cinglante « ces mouches qui s'abattent autour de l'entreprise lorsque surgit un conflit, ces jeunes gens qui n'ont jamais travaillé, fils ou filles de bourgeois, licenciés en droit, en sciences politiques, spécialistes à 18 ans des actions de rue, gréviculteurs patentés ou manifestationnistes hautement qualifiés ». Le ton général de ce texte est assez proche des attaques du Parti communiste ou de la CGT, et il a suscité en retour des remous (dont le courrier indigné d'un adhérent par ailleurs encarté au PSU). Mais les militants ne se sont pas limités à la critique de jeunes qui voulaient sincèrement l'émancipation des travailleurs et ils ont cherché à expliquer pourquoi et comment ces activistes avaient pu prendre une place aussi importante. En effet, en mai 68, la Confédération n'a pas rejeté les gauchistes comme la CGT l'a fait parce qu'elle ne voulait pas se couper d'une partie de la jeunesse. Par la suite, les organisations gauchistes ont choisi de faire de l'entrisme plutôt à la CFDT qu'à la CGT. Les structures professionnelles et interprofessionnelles de la CFDT en ont supporté les conséquences. Il faut souligner toutefois que dans les Pays de la Loire, la CFDT a toujours marqué sa volonté de rester indépendante des partis et mouvements politiques.

Il était normal qu'à Nantes, capitale régionale et ville universitaire, l'entrisme dans la CFDT se développe et ce sont les sections syndicales des entreprises (comme celle de J. PARIS) qui avaient à le gérer. Courant avril ou mai 1972, Daniel Palvadeau, le Secrétaire de l'Union départementale,



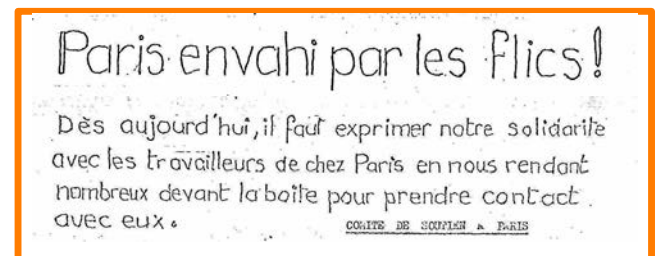
Edmond Maire

rédige un document destiné à alimenter le débat à l'interne et qui a dû servir de trame à une intervention lors d'une réunion sans qu'on sache précisément laquelle. Comme Daniel Palvadeau était également membre du CNC (Conseil National Confédéral), on peut supposer que cette analyse n'a

pas été destinée aux seuls militants de Loire-Atlantique. A partir du cas concret du conflit J. PARIS, Daniel Palvadeau formule donc dès 1972 une critique qui sera par la suite développée bien plus largement au sein de la CFDT dont le Secrétaire général est, depuis un an, Edmond Maire.

« Ce qui s'est passé pendant ce conflit doit aussi nous poser des questions quant au choix des formes d'action. En effet sans tomber dans les extrêmes qui diraient que si un gars de l'entreprise ne veut pas agir, personne ne fait rien, il nous semble indispensable de prendre en compte les réactions vives d'un grand nombre de travailleurs face aux formes d'action comme l'occupation, et nous dirons plus particulièrement les mensuels, les techniciens et les cadres. Si le phénomène PARIS était isolé, on pourrait encore essayer de trouver d'autres prétextes à la constitution du comité des libertés. Mais nous retrouvons la même situation dans des conflits comme celui de Creusot Loire à Dunkerque, Peugeot à Mulhouse, etc. Il nous faut faire attention à ça, nos formes d'actions, la façon de les décider ne doit pas repousser davantage les mensuels. [...] En tout état de cause il apparaît que dans la mesure où la CFDT veut se battre sur des revendications qualitatives, elle ne doit plus seulement faire confiance à la spontanéité de ses militants, mais bien préparer les luttes, c'est-à-dire créer le maximum de conditions nécessaires préalablement ».

Daniel Rémond



Extrait d'un tract du Comité de soutien, 14 mars 1972

« La Confédération porte une grande et grave responsabilité dans cette situation par l'imprécision, voire encore pire, le manque de ligne politique claire. Nous avons confondu syndicalisme de masse et de classe avec l'auberge espagnole, nous avons voulu ouvrir les portes trop largement et le résultat, c'est que nous n'y avons plus de place. Car petit à petit, la maison s'est remplie d'extrémistes souvent jeunes, dynamiques, militants de valeur. Mais si nous n'avions pas de position, eux en avaient une. Je pense à la Ligue communiste, aux maoïstes de tout poil et PSU incapable de faire un parti de masse et bien décidé à utiliser la CFDT.

Il m'apparaît plus que nécessaire et urgent de revoir nos positions, de les préciser, de les clarifier sans tomber dans d'autres excès, ce qui est toujours le danger qui guette lorsqu'on veut redresser une situation.

Sinon, nous disparaîtrons en tant qu'organisation de masse pour devenir une organisation de recherche en action révolutionnaire, minoritaire, parfois efficace – mais surtout pas de masse, un laboratoire de pensée où s'affronteraient les différentes conceptions révolutionnaires avancées. »

Cette situation porterait un coup terrible à la classe ouvrière en rejetant de la CFDT comme cela arrive de plus en plus une partie de notre électorat, le reste à la CGT qui partout renforce actuellement ses positions – le grand bénéficiaire de cette désintégration étant le patronat et la bourgeoisie ».

Daniel Palvadeau

**L'Union Métaux Nantes s'interroge également sur les orientations confédérales et il n'est pas le seul à le faire.** La Confédération entend ce qui remonte un peu partout en France des Unions départementales et des syndicats et en novembre 72, Daniel Rémond note dans un de ses rapports le « début de clarification des positions qui se manifeste au niveau confédéral ».

*« La CFDT doit rester démocratique, donc admettre des idées différentes, mais elle ne doit pas sous peine de disparaître [...] admettre des fractions organisées qui ne respectent jamais les positions même une fois arrêtées démocratiquement. [...] Il nous faut également faire attention à une globalisation trop rapide des conflits. Certains camarades partent du principe qu'à chaque fois qu'un conflit dur éclate, il faut l'étendre de suite*

*pour recréer une situation révolutionnaire type 68. Le comportement est dangereux, car il exclut toutes les réalités et il conduit forcément à des actions minoritaires en désespoir de cause ; et il nous faut nous méfier de ça car si nous les élevons au niveau de principe, elles risquent de nous détourner de notre but qui est l'action de masse, donc du plus grand nombre de travailleurs possible ».*  
Rapport D. Rémond

*« Là, il est clair qu'il y a des divergences, y compris au sein de notre organisation. Pour certains camarades, du fait d'être en conflit, les organisations syndicales n'ont plus rien à dire, elles ont juste à entendre les travailleurs qui sont souverains en tout. Cette tendance, qui tend à diluer toutes les responsabilités nous semble extrêmement dangereuse surtout qu'elle est non seulement véhiculée par des individuels, mais aussi par des organisations. [...] Pour nous l'organisation n'est pas simplement un moyen technique mis à la disposition des travailleurs en lutte. Le syndicat lui-même est l'organisation des travailleurs en lutte permanente contre le patronat ».*

Daniel Rémond



Daniel Rémond voit les limites des positions de la Fédération Générale de la Métallurgie CFDT : *« Dans son dernier congrès, la F.G.M. définissait sa politique d'action à travers l'autonomie de décision des sections syndicales d'entreprises en matière d'actions sur les objectifs tant fédéraux que ceux des sections. L'expérience PARIS nous démontre certains dangers de cette position si elle est prise dans l'absolu ».* En effet, à cette époque-là, les idées d'autogestion et d'autonomie sont des marqueurs très forts de la CFDT (en réaction entre autres au centralisme autoritaire de la CGT et du PCF). Mais dans le conflit J. PARIS, on voit les

limites de ces positions puisqu'en cas d'erreur au départ, il est ensuite quasiment impossible de « rattraper le coup ».

Le rapport de Daniel Rémond explique qu'il est temps d'engager une réflexion sur l'initiative et la conduite de l'action syndicale. En effet, chez J. PARIS, à cause de l'opposition d'une partie des adhérents CFDT poussés par les gauchistes, l'Union Métaux n'a pas pu apporter l'appui nécessaire à la section syndicale. Si la grève avec occupation s'était terminée par une victoire, personne ne s'en serait inquiété. Mais du fait que le résultat était très mitigé, il est apparu clairement qu'une section d'entreprise ne pouvait mener seule un conflit de ce type.

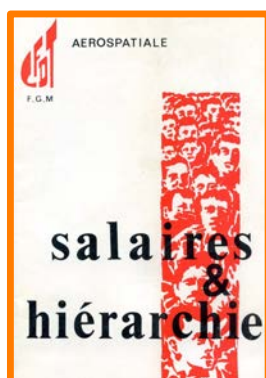
**Daniel Palvadeau, Secrétaire de l'Union Départementale, pointe les mêmes sources de problèmes et indique clairement que la Confédération porte une responsabilité dans cette situation car les notions d'autonomie et d'autogestion ne sont pas suffisamment définies et souvent utilisées contre les structures syndicales.**

### Décalage entre les orientations et les possibilités d'action

**Pourquoi cette orientation sur le salaire en deux éléments débattue dans l'organisation depuis la fin des années 60 et actée au Congrès de la F.G.M en mai 1971 n'a-t-elle pas été prise en charge par les militants de la métallurgie ?**

Sans revenir sur tous les facteurs qui ont conduit au résultat en demi-teinte de ce conflit, il reste à répondre à cette question car elle met en évidence une discordance entre les paroles et les actes.

Les militants ont été confrontés à des difficultés de mise en œuvre car pour qu'une revendication trouve un véritable écho chez les salariés, il faut qu'elle soit facile à populariser. Or cette nouvelle conception du salaire exigeait de nombreuses explications beaucoup plus affinées qu'un simple slogan



sur des augmentations non hiérarchisées. En matière de négociation salariale, un dessin comme celui du tract de la section CFDT J. PARIS ne peut pas remplacer des explications souvent complexes. Pour preuve, les militants de la section CFDT de l'Aérospatiale disposaient d'une brochure d'une trentaine de pages présentant ce nouveau mode de rémunération et ils se souviennent de la difficulté à en vulgariser le contenu...

En définitive, chez J. PARIS, la revendication de la CFDT suscitait davantage d'enthousiasme chez les jeunes qui gravitaient autour des mouvements gauchistes que chez les ouvriers métallurgistes nantais.



Tract de la section CFDT J. PARIS

Les militants CFDT convaincus du bien-fondé de leur position se sont donc vite heurtés à l'incapacité à formuler une revendication concrète et négociable pour un salaire en deux éléments. Mais pour autant, sous une forme ou sous une autre, ils ont

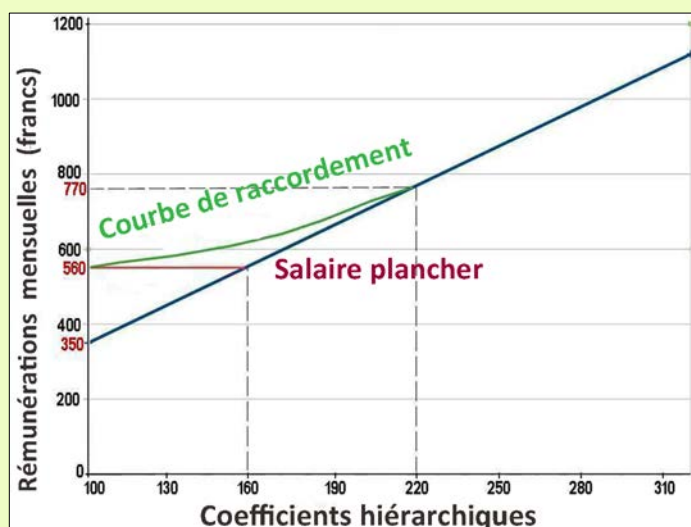
continué à mener le combat qui a toujours été celui de la CFDT pour améliorer les bas salaires et ils ont souvent obtenu des avancées appréciables. Citons entre autres la démarche qui a été mise en œuvre, à la fin des années soixante et début des

années soixante-dix, aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. Cette pratique n'était pas généralisable dans toutes les entreprises, mais elle a contribué à alimenter la réflexion des équipes CFDT de la métallurgie.

### Un exemple de négociation salariale menée par la CFDT

#### Augmentation des bas salaires aux Chantiers de l'Atlantique

La rémunération des ETAM (employés et agents de maîtrise) était alors déterminée par la valeur du point multipliée par le coefficient hiérarchique de chacun. Sur le graphique, la ligne oblique représente la hiérarchie des rémunérations pour une valeur du point de 3.50 F. Elle démarre au coefficient 100 dont la rémunération est 350 F. Sous l'impulsion de la section syndicale CFDT, un salaire plancher a été obtenu (5.60 F dans le graphique). Puis une courbe de raccordement a été mise en place pour rétablir une certaine hiérarchie entre les coefficients les plus bas.



La section syndicale a ensuite revendiqué et obtenu, négociation après négociation, des courbes de plus en plus allongées pour faire bénéficier de cette avancée un plus grand nombre de salariés, mais la Direction a refusé d'aller au-delà d'une certaine limite. Ce mécanisme a cependant permis d'augmenter plus rapidement les basses et moyennes rémunérations pendant plusieurs années.

**A Nantes, en 1972, il a fallu se rendre à l'évidence : le mois d'avril ne verrait pas naître un nouveau type de salaire, ni chez J. PARIS ni dans les autres entreprises de la métallurgie. Mais la CFDT a continué à lutter sous une forme ou sur une autre pour que les rémunérations de tous les travailleurs, du manœuvre à l'ingénieur, leur permettent de répondre à l'ensemble de leurs besoins.**

**Ce conflit dans l'entreprise Joseph PARIS est très représentatif du début des années 70, avec des espoirs sociaux aussi forts qu'en mai 68 mais dans un contexte différent.**

Les grévistes, ouvriers majoritairement, ont vaillamment attaqué une forteresse, celle de la hiérarchie des salaires. Ils ont trouvé face à eux des forces très organisées et n'ont pas pu élargir leur mouvement ni dans l'entreprise ni à l'extérieur. Accepter une modification structurelle des salaires aurait eu des conséquences au-delà du seul domaine salarial. En effet, en plus de sa valeur économique, le salaire est un marqueur social très fort. Il permet de déterminer un niveau de richesse mais aussi de situer chacun dans la société. C'est donc tout un système qui était attaqué par la remise en cause de l'échelle hiérarchique des rémunérations et pour gagner, un puissant mouvement social aurait été nécessaire. Or rappelons que si Mai 1968 a débouché sur les acquis de Grenelle bénéfiques pour les salariés, pour autant le modèle social n'a pas été bouleversé.

La section syndicale CFDT chez J. PARIS a été confrontée à une contradiction insoluble entre d'une part l'adhésion sincère à des objectifs et d'autre part l'impossibilité pratique de les mettre en œuvre. Dans cette décennie-là, la CFDT affiche dans ses textes de congrès des objectifs à long terme qui s'inscrivent dans un projet de profonde transformation de la société. L'objectif de parvenir à un système salarial en deux éléments a aussitôt trouvé un écho favorable chez les militants de chez J. PARIS qui luttaient au quotidien pour l'égalité de dignité des salariés, du manoeuvre à l'ingénieur. Les aspirations de solidarité qu'ils avaient chevillées au corps l'ont emporté sur des considérations réalistes qui les auraient amenés à décliner des objectifs plus atteignables. Et cela, même si le compromis de fin de conflit contient des éléments répondant en partie à leurs revendications de départ.

Des écarts trop importants entre des objectifs et la capacité à les mettre en œuvre conduisent très souvent à l'échec et créent de grandes désillusions chez les salariés mais aussi chez les militants. Souvent favorisée par la confusion entre organisations syndicales et mouvements politiques, comme dans le contexte post-Mai 68, cette situation décrédibilise l'action syndicale.

**Par les débats et les analyses qu'ils ont suscités, des conflits difficiles comme celui de J. PARIS ont participé chacun à leur mesure à l'évolution de la toute la CFDT vers des pratiques syndicales plus ancrées dans la réalité.**

**GROUPE  
HISTOIRE  
CFDT 44**

**Ce Cahier n° 4 a voulu rendre hommage aux militants CFDT de l'entreprise J. PARIS qui, avec leur exigence de solidarité salariale, ont contribué à leur façon à l'histoire de la CFDT.**

Pendant les six semaines de conflit chez J. PARIS, ces militants ont défendu activement et avec plus de deux cents autres salariés la revendication salariale portée par la CFDT :

Christian ALEXANDRE, ALLAIRE, Michel BABIN, Raymond BANET, Georges BAUDRY, Christian BEGAUD, Hubert BRIN, Henri CARTRON, Raymond CHARRIAU, Alain CHEVALLIER, Maurice COEFFÉ, Daniel DENIAUD, Paul DENIAUD, Alain DEUX, Jacques DUTEIL, Christian FOUCAUD, Gérard GOANVIC, Gilbert GRÉGOIRE, Claude GROLLEAU, Maurice GROUHAN, Yves GUENNEC, René GUILLOU, Alain HUET, Guy JAMBOU, Joseph JAUMOILLÉ, JOGUET, Joseph LARDIÈRE, LANOË, Louis LAUNAY, Georges LEBRETON, Charles LECHAT, Jean LE FLOCH, Jean-Paul LEROUX, Gaston LORET, Emile MEIGNEN, Jean-Paul MERCIER, Roger MOUSSIÉ, Gérard NICOL, Daniel POINTEAU, André RICHARD, André SEBILLET, Marie-France THÉLOHAN.

Après le conflit et lors de la vague de licenciements de 1974, un grand nombre d'entre eux ont payé cher leur engagement.

André Chiffolleau et Henri Dubreuil aux A.C.P. (Ateliers et constructions de Paimboeuf), Louis Glotain et Roger Mahé chez Vallée à Sainte-Luce étaient les délégués syndicaux CFDT. Ils ont entretenu des liens forts avec leurs camarades de chez J. PARIS.

Rédaction Monique Martin, avec la participation de Jacques Colas, Bernard Geay,  
Charles Lechat, Louis Morice et Jean-Luc Pucelle.

Mise en page Dominique Veneau.

Cette brochure a été réalisée grâce au soutien financier de l'Union Territoriale des Retraités  
CFDT 44 et de la Section Syndicale des Retraités de la Métallurgie de Loire-Atlantique.



# GROUPE HISTOIRE CFDT 44

Avril 2016

*Contact* : [histoire.cfdt44@orange.fr](mailto:histoire.cfdt44@orange.fr)

*Blog* : [groupe.histoirecfdt44.blogspot.fr](http://groupe.histoirecfdt44.blogspot.fr)

*Site* : [paysdelaloire.cfdt.fr](http://paysdelaloire.cfdt.fr) - rubrique "Histoire"